N° de contrat : 07MTE005 Axe thématique : Analyse et évaluation des politiques

EUROTPU. Entre les échelles locale et communautaire : vers un gouvernement multiniveaux des politiques de transports urbains ?

Année de financement : 2007 Rattachement à un programme : Non

Type de sélection : Predit 3 GO11 : La politique européenne des transports et ses répercussions sur la politique

française (2006)

Partenaire principal: LASUR [EPFL]

Responsable scientifique: Geraldine PFLIEGER & Alexandra MERCUZOT

Partenaires secondaires : Aucun Coût de la recherche : 90 360 € TTC Montants du financement : 69 916 € TTC

Durée de la recherche : 24 mois

Mots clés: Politiques – transports urbains – Europe

Problématique

La problématique générale repose sur deux questionnements traitant de l'articulation entre les échelles européenne et locales dans la production de la politique européenne des transports urbains :

- Quelles sont les conditions et les modalités de production de la politique européenne des transports urbains ? Quelle est la place des collectivités locales dans une Europe politique théoriquement fondée sur l'interaction entre l'Union et les Etats membres ? Au-delà de l'intergouvernementalisme des Etats, du supranationalisme de la Commision, assiste-t-on à l'émergence d'un mode original de gouvernement multi-niveaux, associant les collectivités locales aux institutions européennes ?
- Quel est l'impact des politiques européennes sur les politiques locales de transports urbains ? Comment les différents outils d'ordres réglementaires ou incitatifs employés par la Commission européenne sont-ils implémentés au plan local ? Dans quelle mesure le territoire avec ses propriétés sociales, politiques et morphologique se saisit-il de l'intervention européenne et la transforme-t-elle ?

Positionnement par rapport à l'état de l'art

Où se localise le pouvoir dans une Europe multi-niveaux, comprenant non seulement l'échelon politique européen mais les échelons nationaux, locaux et intermédiaires ?. Les nouveaux concepts de "consortium", de "condominium", de "gouvernance en réseaux" tiennent compte de la complexité des phénomènes empiriques mais peuvent difficilement être généralisés aux transports urbains : aucun d'entre eux ne s'intéresse plus particulièrement au rôle des collectivités locales dans la fabrique des politiques européennes. L'étude du processus de production des politiques européennes des transports, dans une perspective *bottom-up*, permet de considérer que la politique européenne des transports ne s'impose pas unilatéralement aux collectivités françaises mais que les collectivités locales et les institutions nationales apparaissent comme des acteurs clés d'un gouvernement européen multi-niveaux.

Méthodologie

Afin d'analyser les interactions politiques entre l'échelon européen et les pouvoirs locaux, notre méthode de travail se fondera sur l'articulation de trois terrains et études de cas complémentaires :

- 1 l'analyse de la genèse et des controverses liées à la définition du "règlement européen relatif aux services publics de transports de voyageurs par chemin de fer et par route", entre 2000 et 2006, des débats mettant en scène les collectivités locales françaises et leurs associations, l'Etat, l'Union européenne et les autres Etats membres réunis au sein du Conseil des ministres européens sur les transports ;
- 2 l'étude des effets, au plan local, de la mise en œuvre des **initiatives européennes CIVITAS I et II** dans les quatre villes françaises y participant (Lille, Nantes, La Rochelle, Toulouse) et de l'impact du programme CIVITAS dans la constitution d'un référentiel d'action publique d'échelle européenne en matière de transports urbains ;
- 3 l'étude de la préparation du "**livre vert sur les transports urbains**" au cours de l'année 2007, du poids et du positionnement des collectivités locales françaises, des 36 collectivités européennes engagées dans CIVITAS et des effets de ce lobbying d'essence local sur la future politique européenne des transports urbains.

Apport et résultats obtenus

Deux conclusions peuvent être mises en exergue.

Dans son activité de réglementation et de définition de nouveaux cadres cognitifs partagés, via le Livre vert, l'Europe a été saisie par l'échelon local. Cette phase de débat a été l'occasion d'une puissante structuration formelle des réseaux de collectivités locales, d'un renforcement de leur influence directe sur la Commission et le Parlement, et de la formulation d'un discours alliant promotion de l'autonomie locale, soutien aux politiques de transports collectifs et missions de service public. Plus que le Règlement OSP sur les transports de voyageurs, le Livre vert fut l'occasion pour les collectivités d'éclaircir leur discours sur la place de l'Europe dans la politique des transports urbains. En effet, au plan thématique, les groupes de collectivités locales se sont trouvées au cœur d'une large coalition de cause en faveur des transports publics, associant les mouvements écologistes, d'usagers des transports, les exploitants, les syndicats et même une partie du lobby des automobilistes.

A l'échelle locale, en revanche, la mise en œuvre de CIVITAS n'a pas été l'occasion d'une forte européanisation des politiques locales de transport. Le rôle de la Commission Européenne et de la diffusion de pratiques entre les villes au sein de CIVITAS n'a pas toujours influencé la politique locale des transports dans les villes françaises. Nantes et La Rochelle, qui disposaient d'une réputation acquise pour leurs actions dans le domaine des transports ont utilisé CIVITAS pour valoriser leur image de ville innovante et financer des projets en cours. Toulouse, en revanche, s'est servie de CIVITAS pour infléchir sa politique de transports. Les villes se sont également saisies de CIVITAS pour renforcer leur rayonnement international sur le thèmes des transports.

<u>Réalisation</u>: Geraldine PFLIEGER <u>Contact financeur</u>: Gérard BRUN

IEPI [UNIL] – Bâtiment Vidy MEEDDM – CGDD/DRI/SR4

CH-1015 Lausanne – Suisse Tour Voltaire – 92055 La Défense Cedex

Tel.: +41 21 693 36 38 / Fax. : +41 21 692 31 445 Tel : 01 40 81 64 18 / Fax :

Site internet : http://lasur.epfl.ch Site internet : www.predit.prd.fr